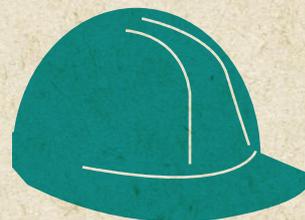
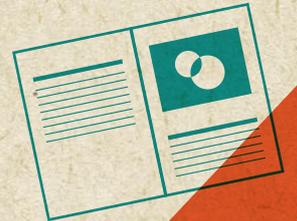
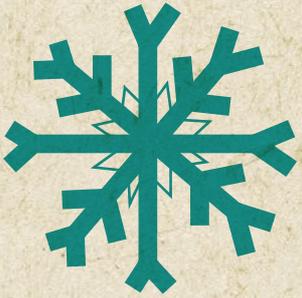
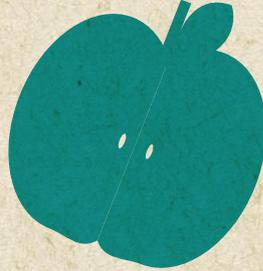


ardèche  
LE DEPARTEMENT





## Le Département, à vos côtés

Aujourd'hui, sous l'impulsion du Département, institutions et acteurs économiques inventent un nouveau modèle de développement qui affirme l'engagement de l'Ardèche dans la transition écologique et solidaire. Une dynamique qui vise à renforcer l'attractivité et l'accessibilité de nos territoires – préservés des pollutions – et baliser un avenir durable.

A l'issue de la crise sanitaire que traverse notre pays, notre territoire aura de nombreux atouts à faire valoir. Ceux de son cadre de vie, de sa qualité de vie, à porter notamment au crédit de ses associations et de ses acteurs économiques. Pour les préserver, au plus fort de la crise, le Département a mobilisé ses forces vives et réorienté une part de son budget, pour amortir le mieux possible le choc. Il a aussi comme ambition de porter à l'extérieur l'image d'un département attractif et vivant.

A cet égard, le rôle de la collectivité départementale est d'impulser et de coordonner les dynamiques vertueuses, mais aussi et pour chaque habitant de ce territoire de garantir des services même là où ils ne sont pas économiquement rentables, de réduire la fracture numérique ou de mettre en place des services, des actions, de soutenir des projets dans des secteurs où le tissu social peut être distendu.

Le Département le fait, parfois en direct, mais le plus souvent en appui des collectivités locales de proximité que sont les mairies ou leur groupement.

L'Ardèche a besoin d'une collectivité départementale volontaire qui assume pleinement ses missions d'animation et de solidarité envers les territoires. Aussi, l'accompagnement des projets portés par les communes et leurs groupements a toujours constitué un des axes forts de la politique conduite par le Département de l'Ardèche pour développer l'action, l'investissement, le soutien à l'association qui permettra de dynamiser le territoire.

**Sachez-le, de multiples dispositifs s'adressent directement à vous, maires et conseils municipaux des 335 communes ardéchoises, et les services du Département sont présents pour accompagner le développement de votre commune, le bien-être de ses habitants. L'exécutif départemental est là aussi pour prendre en compte vos attentes que pourront relayer vos élus départementaux.**

Ce document retrace les domaines de compétences<sup>1</sup> qui font du Département une collectivité indispensable et qui chaque jour agit « à vos côtés ». Il décline les politiques publiques et les règlements qui en découlent et permettent à la collectivité départementale de vous accompagner dans vos projets de mandat.

**Laurent Ughetto,**  
Président du Département  
de l'Ardèche

<sup>1</sup> Voir pages compétences/budget en fin de document

# DES ÉLUS DE PROXIMITÉ

Retrouvez dans la liste et la carte, vos élus sur chacun des 17 cantons que compte l'Ardèche.

34 conseillers départementaux représentent les 17 cantons. Elu.e.s de terrain, proches des habitants et des élus locaux, les conseillers départementaux sont élus en binôme mixte. Vous aurez donc à votre écoute une femme et un homme qui depuis 2015 et pour six ans représentent votre territoire et agit au service de l'ensemble de l'Ardèche et des Ardéchois.es.

## 01 • SARRAS

Brigitte Royer  
Denis Duchamp

## 02 • ANNONAY 1

Camille Julien  
Marc-Antoine Quenette

## 03 • ANNONAY 2

Stéphanie Barbato  
Simon Plénet

## 04 • HAUT VIVARAIS

Laetitia Bourjat  
Jean-Paul Vallon

## 05 • TOURNON-SUR-RHÔNE

Christine Four  
Pierre Maisonnat

## 06 • GUILHERAND-GRANGES

Sylvie Gaucher  
Jacques Dubay

## 07 • RHÔNE EYRIEUX

Martine Finiels  
Christian Féroussier

## 08 • HAUT EYRIEUX

Laetitia Serre  
Maurice Weiss

## 09 • PRIVAS

Sandrine Chareyre  
Hervé Saulignac

## 10 • AUBENAS 1

Cécile Duchamp  
Jean-Pierre Constant

## 11 • HAUTE ARDÈCHE

Bernadette Roche  
Jérôme Dalverny

## 12 • POUZIN

Dominique Palix  
Robert Cotta

## 13 • BERG HELVIE

Sylvie Dubois  
Olivier Pévèrelli

## 14 • AUBENAS 2

Sabine Buis  
Max Chaze

## 15 • CÉVENNES ARDÉCHOISES

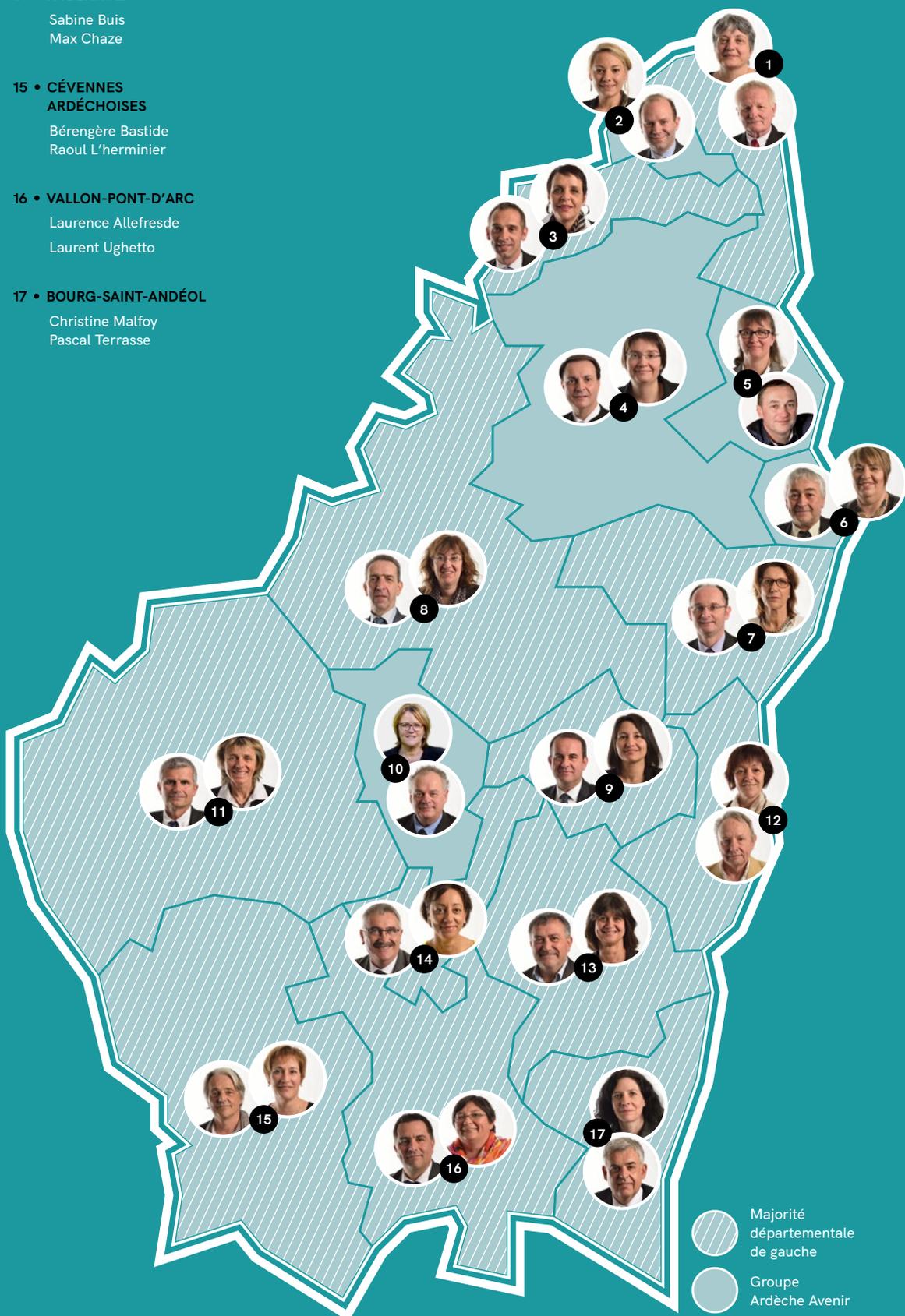
Béregère Bastide  
Raoul L'herminier

## 16 • VALLON-PONT-D'ARC

Laurence Allefresde  
Laurent Ughetto

## 17 • BOURG-SAINT-ANDÉOL

Christine Malfoy  
Pascal Terrasse



Majorité  
départementale  
de gauche

Groupe  
Ardèche Avenir

# DES AIDES POUR VOUS ACCOMPAGNER

Partenaire des collectivités,  
le Département vous accompagne  
dans la réalisation de vos projets  
d'aménagement et d'équipement.

LE CHIFFRE  
À CONNAÎTRE

**56,40 M€**

prévus en 2020  
au bénéfice direct  
des territoires

## AMÉNAGEMENT

### > DISPOSITIF PASS'TERRITOIRES



#### Carte d'identité

L'accompagnement des projets portés par les communes et leurs groupements a toujours constitué un des axes forts de la politique conduite par le Département de l'Ardèche.

Le dispositif mis en place en 2018, «Pass'territoires», a permis de rendre plus lisible et cohérent l'ensemble des aides du Département. Plus simple, plus souple, il permet d'encourager vos projets structurants dans une logique de développement durable (attention, des seuils financiers s'appliquent).



**A savoir :** pour appuyer la démarche coordonnée par le Département à l'échelle de l'Ardèche, la priorité est donnée aux projets qui s'inscrivent dans le Contrat de transition écologique avec l'Etat.



**Le chiffre :** 13 M€ en 2019.



**Techniquement :** 1 dossier, constitué d'un formulaire générique et de fiches techniques par thématiques. Prochaine campagne : 2021.

# PROJETS ÉLIGIBLES À PASS'TERRITOIRES

Vos projets d'investissement structurants s'inscrivant en priorité dans les thématiques suivantes :

## SERVICES À LA POPULATION ET CADRE DE VIE



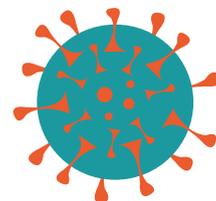
Equipements scolaires



Equipements culturels  
(salles de spectacle, cinémas,  
lieux d'enseignements et de  
pratiques artistiques, musées...)



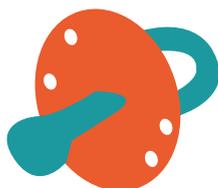
Equipements sportifs  
(gymnases, piscines...)



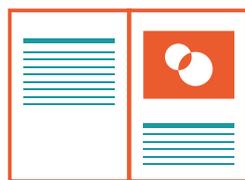
Maisons de santé



Maisons  
de services  
au public



Structures d'accueil  
de la petite enfance



Bibliothèques /  
Médiathèques



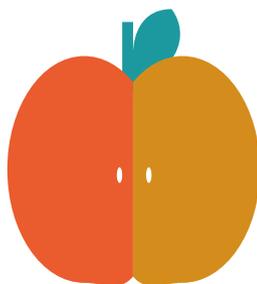
Aires d'accueil  
des gens du voyage

---

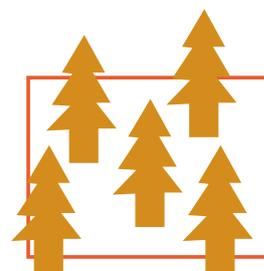
## DÉVELOPPEMENT LOCAL ET TOURISTIQUE



Equipements touristiques  
(modernisation d'hébergements  
de groupe à dimension sociale,  
valorisation de sites et itinéraires  
patrimoniaux)



Activités commerciales  
et artisanales de première  
nécessité

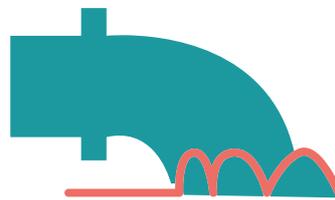


Constitution de domaines  
fonciers publics  
(milieux forestiers, agricoles  
ou aquatiques)

## PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU



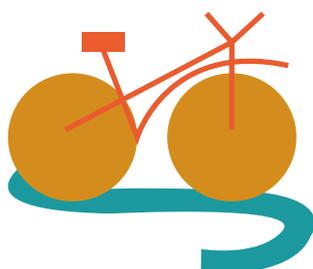
Alimentation en eau  
potable



Assainissement

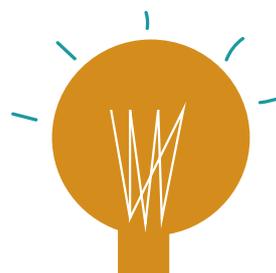
---

## DÉVELOPPEMENT DURABLE



### Mobilité

(service de location de vélos, mobiliers « vélos » favorisant le développement de la pratique du vélo au quotidien, aires de co-voiturage multimodales, voies vertes/voies douces et voies partagées, aménagements de sécurité le long des routes départementales...)



Travaux d'économie d'énergie  
ou de substitution par des énergies  
renouvelables dans les bâtiments  
communaux

### CONTACT :

Direction des politiques territoriales | service solidarité avec les territoires  
[passterritoires@ardeche.fr](mailto:passterritoires@ardeche.fr)

# > LE FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ



## Carte d'identité

Un fonds de solidarité réparti en deux parts. L'une prioritaire permettant de soutenir les collectivités subissant des charges exceptionnelles et une seconde part au profit des communes défavorisées.



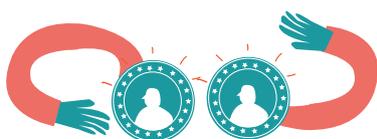
**A savoir :** Les communes éligibles à la seconde part sont définies par la prise en compte du potentiel fiscal/habitant et de l'effort fiscal de la commune. Si vous êtes éligibles, vous serez informés et pourrez déposer votre dossier (second semestre) pour un vote qui intervient en fin d'année.



**Le chiffre :** 262 communes ont bénéficié de la seconde part en 2019 pour un montant plafonné à 40 000 euros.

## PROJETS ÉLIGIBLES

### SECONDE PART AU PROFIT DES COMMUNES DÉFAVORISÉES

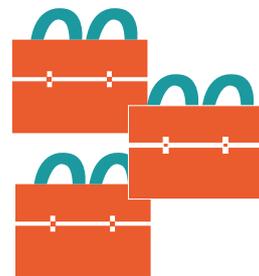


Soutien aux efforts d'investissement  
(dossier ne relevant pas des autres dispositifs départementaux)

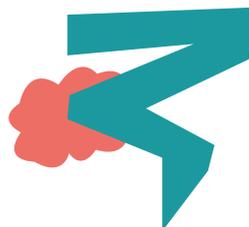
## PREMIÈRE PART « CHARGES EXCEPTIONNELLES »



Travaux de déneigement



Travaux liés aux ouvertures de classes



Travaux liés aux dégâts d'orages



Aides au 1<sup>er</sup> degré  
(classe environnement et sortie patrimoine)



Investissements réalisés dans les Villages de caractère

## CONTACT :

Direction des politiques territoriales  
service solidarité avec les territoires  
[passterritoires@ardeche.fr](mailto:passterritoires@ardeche.fr)

# PATRIMOINE

## > LE FONDS INNOVANT EN FAVEUR DES PATRIMOINES ARDÉCHOIS (FIPA)



### Carte d'identité

Pour valoriser et rénover votre patrimoine, non inscrit aux Monuments historiques mais qui témoigne de l'histoire locale, de savoir-faire et techniques, de modes de vie et de leurs évolutions, le FIPA vous accompagne avec un challenge : la mise en place par la commune d'une démarche de collecte de financements participatifs, afin d'associer les habitants et de créer une mobilisation populaire autour de ces patrimoines.

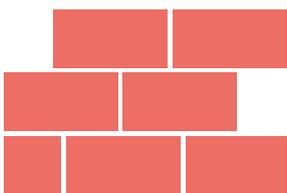


**A savoir :** Plus vous récoltez de financement participatif, plus le pourcentage d'aide du Département est élevé sur le restant à financer. Prochaine sélection : 2021 (envoi des dossiers avant le 1<sup>er</sup> février).

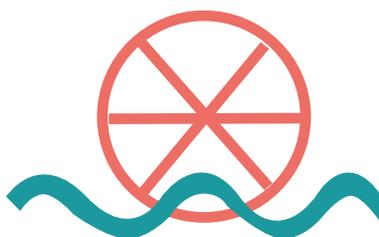


**Le chiffre :** 9 PROJETS accompagnés en 2019.

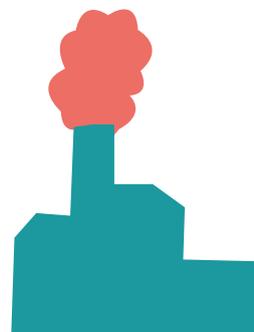
## PROJETS ÉLIGIBLES



Patrimoine en pierre sèche  
(terrasse, calade, clapas...)



Patrimoine hydraulique  
(moulin, canal, béalière, barrage, lavoir...)



Patrimoine industriel  
(patrimoine lié à l'industrie textile  
– moulinage, filature – minière  
– installation, bâtiments miniers –  
ou ferroviaire)



Ferme traditionnelle  
(notamment si sa toiture  
est en lauzes, chaume ou genêt)

### CONTACT :

direction de la culture  
pôle transversalités, accompagnement des acteurs  
et des territoire

[culture@ardeche.fr](mailto:culture@ardeche.fr)

# > SOUTIEN À LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES



## Carte d'identité

Si votre patrimoine est inscrit ou classé au titre des Monuments historiques, que vous souhaitez les ouvrir et encourager la médiation autour de celui-ci, le Département peut vous accompagner.



**A savoir :** Pour être accompagné il faut la validation de l'Etat (DRAC) sur votre projet, que la valorisation et la médiation de ce patrimoine soient prévues et qu'il soit accessible au public. Dépôt des dossiers avant le 30 avril.



**Le chiffre :** Plus de **300** monuments historiques classés ou inscrits en Ardèche, **8** soutenus en 2019 pour leur réhabilitation

## PROJETS ÉLIGIBLES



Entretien / Restauration /  
Etudes de diagnostic

### CONTACT :

direction de la culture  
pôle transversalités, accompagnement  
des acteurs et des territoire

[culture@ardeche.fr](mailto:culture@ardeche.fr)

# ANIMATION

## > FONDS D'ENCOURAGEMENT AUX INITIATIVES LOCALES (FIL)



### Carte d'identité

- **Général** : Le Département apporte son soutien à des manifestations d'animations locales se déroulant dans la commune. Vous ou l'intercommunalité soutenez le projet – voire vous le portez, le Département apporte aussi son concours à hauteur maximum de 1 500 €.

- **Spécial Ardéchoise** : Vous vous mobilisez pour le passage de l'Ardéchoise, le Département vous accompagne à hauteur de 100 euros.



**A savoir** : 1 aide au titre du FIL par année, envoi des dossiers possible jusqu'au 20 octobre (FIL) et au 31 juillet (FIL Ardéchoise)



**Le chiffre** : 100 000 € pour accompagner communes, intercommunalités et associations dans l'animation locale et l'émergence de projets.

## PROJETS ÉLIGIBLES



Manifestations d'animations locales d'ordre culturel, patrimonial, socioculturel, sportif, touristique

### CONTACT :

direction de l'éducation, de la jeunesse  
et de la vie associative  
service jeunesse, vie associative  
sjva@ardeche.fr

# ENVIRONNEMENT

## > ESPACES NATURELS SENSIBLES : GESTION ET ACQUISITION FONCIÈRES



### Carte d'identité

Votre commune est concernée par un Espace naturel sensible (16 en Ardèche). Cette politique fortement accompagnée par la collectivité permet d'animer les sites et de porter des travaux de recherche, de médiation et de préservation sur chacun d'eux, sous réserve de l'existence d'un plan de gestion du site.

met d'animer les sites et de porter des travaux de recherche, de médiation et de préservation sur chacun d'eux, sous réserve de l'existence d'un plan de gestion du site.



**A savoir :** La collectivité coordinatrice responsable de la gestion du site, signe un contrat « Ardèche nature » avec le Département. Ce

cadre établi, des études, actions de préservation, aménagements, actions pédagogiques sont financables ainsi que le soutien à des acquisitions foncières pour renforcer les entités paysagères.

### CONTACT :

direction des politiques territoriales  
service environnement, forêt  
ens@ardeche.fr

## > AIDES AUX ÉTUDES ET À LA CRÉATION DE DESSERTE FORESTIÈRE



### Carte d'identité

Pour favoriser l'émergence de projets d'infrastructures faisant actuellement défaut et qui pourraient permettre le désenclavement de massifs à potentiel bois actuellement sous-exploités, le Département soutient la réalisation des avant-projets de création et/ou d'adaptation de desserte forestière complexe. Ces avant-projets réalisés, le Département appuie la création ou l'adaptation des accès nécessaires aux surfaces forestières et la mobilisation durable de la ressource bois.

Pour favoriser l'émergence de projets d'infrastructures faisant actuellement défaut et qui pourraient permettre le désenclavement de massifs à potentiel bois actuellement sous-exploités, le Département soutient la réalisation des avant-projets de création et/ou d'adaptation de desserte forestière complexe. Ces avant-projets réalisés, le Département appuie la création ou l'adaptation des accès nécessaires aux surfaces forestières et la mobilisation durable de la ressource bois.



**A savoir :** Le règlement départemental

s'appuie sur le règlement du Feader (Promouvoir la compétitivité de la filière bois dans le cadre d'une gestion dynamique et durable des forêts) et le Programme de développement rural Rhône-Alpes (PDR-RA) 2014-2020.

s'appuie sur le règlement du Feader (Promouvoir la compétitivité de la filière bois dans le cadre d'une gestion dynamique et durable des forêts) et le Programme de développement rural Rhône-Alpes (PDR-RA) 2014-2020.

### CONTACT :

direction des politiques territoriales  
service environnement, forêt  
ens@ardeche.fr

# INGÉNIERIE

## > ASSISTANCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE VOIRIE COMMUNALE OU D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



### Carte d'identité

En Ardèche, où le Département joue un rôle essentiel en matière de solidarité territoriale, une offre départementale d'assistance technique au profit des communes et intercommunalités a été mise en place en 2015 et concerne le domaine de la voirie.



**A savoir :** L'accès à l'assistance technique départementale nécessite la signature d'une convention avec le Conseil départemental.



**Le chiffre :** Cette ingénierie implique le paiement d'une redevance annuelle équivalente à **2,50 €** par habitant DGF de la collectivité, pour la mission de base.

### QUELLES PHASES DES PROJETS SONT PRISES EN COMPTE ?

- conseil d'ordre général
- assistance technique et financière pour travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie
- conseil pour l'entretien des ouvrages et gestion du domaine public
- accompagnement des travaux.

### CONTACT :

direction des routes et des mobilités  
routes@ardeche.fr

## > INGÉNIERIES DES TERRITOIRES



### Carte d'identité

Il existe en Ardèche une offre complète d'ingénierie publique. Plusieurs domaines sont concernés : voirie au sens large (dont la gestion du domaine public), développement, ingénierie financière et juridique, patrimoine immobilier, environnement, tourisme, archives, culture, etc. Une offre élargie, portée par un réseau d'aménageurs publics partenaires historiques du Département : le Syndicat départemental de développement et d'aménagement (SDEA), Ardèche Habitat, l'Agence de développement touristique (ADT), le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)... Vous pouvez activer toutes ces structures au service du développement de votre territoire.



**A savoir :** un site pour trouver le bon partenaire : <http://ingenierie.ardeche.fr/>

# CLAUSES SOCIALES



## Carte d'identité

Le Code des marchés publics permet de promouvoir l'emploi des personnes éloignées de l'emploi à travers la mobilisation des clauses sociales.

Le Département souhaite développer les clauses sociales sur son territoire afin de promouvoir l'emploi des plus fragiles.

Il a ainsi décidé de bonifier certaines aides pour les collectivités exemplaires en matière d'insertion par l'activité économique.

Pour cela, il a instauré un réseau des facilitateurs qui vous accompagne à l'obtention du bonus.



**A savoir :** Vous pouvez également bénéficier de l'accompagnement du Département pour tout projet à partir de 100 000 €.



**Le chiffre :** Vous êtes obligatoirement concernés si votre projet est supérieur à **350 000 €**.

## CONTACT :

direction de l'action sociale de proximité et de l'insertion  
mission clauses sociales

[clauses.sociales@ardeche.fr](mailto:clauses.sociales@ardeche.fr)

# TRANSITION

A l'heure de l'urgence écologique, il était nécessaire de transformer les paroles en actes pour préparer l'avenir de l'Ardèche et l'imaginer à 30 ans. C'est ce que concrétisent les 40 fiches actions et projets qui constituent le Contrat de transition écologique signé avec l'Etat et l'ensemble de la démarche Ardèche en transition portée par le Département et qui s'applique à l'ensemble des politiques publiques du Département.

Si le Département est à l'initiative de cette démarche, il se positionne au service des territoires, comme catalyseur de la transition écologique en Ardèche. Il unit les territoires pour qu'ensemble les Ardéchois évoluent dans leurs comportements, pour qu'ensemble ils portent une ambition vertueuse et optimiste pour notre territoire, pour qu'ensemble ils entrent en transition.

Chaque collectivité ardéchoise est concernée. Les intercommunalités, signataires des Contrats de transition écologique, mais aussi les communes et au-delà chaque entreprise, chaque habitant.

**La transition écologique et solidaire se fera avec vous.**

# DES COMPÉTENCES ET UN BUDGET

## > LE DÉPARTEMENT JOUE UN RÔLE PRIMORDIAL DANS LE QUOTIDIEN DES HABITANTS ET CELA TOUT AU LONG DE LA VIE, comme

sur les **routes, dans les collèges, auprès des plus petits et des personnes âgées**. Pour favoriser l'émergence de territoires plus animés, connectés et solidaires le Département est présent et bénéficie d'une expérience solide pour assurer toutes ses missions (230 ans d'existence !).

**Le Département consacre plus de 60 % de son budget à l'action sociale.** Il joue un rôle essentiel dans les domaines de l'enfance auprès des personnes âgées ou en situation de handicap et apporte le coup de pouce nécessaire pour accompagner les personnes en difficulté vers un retour à l'emploi, pour leur permettre d'accéder ou se maintenir dans un logement. **Il est un acteur indispensable des mobilités**, responsable de la gestion et l'entretien de 3 800 km de réseau routier et de leurs ouvrages d'art. Il est aussi mobilisé pour accompagner les nouvelles mobilités (vélo, covoiturage, autopartage, autostop organisé...) plus durables. C'est d'ailleurs un défi que **le Département a choisi de relever : celui de la transition écologique et solidaire de l'Ardèche pour assurer un cadre de vie de qualité** dans un territoire bien équipé et offrant à tous les meilleures conditions pour innover. Cela signifie d'être connecté et cela même dans les zones les plus reculées. A ce titre, **le Département finance les infrastructures de couverture mobile et d'accès au très haut débit, tout autant que la médiation vers leurs usages !**

C'est aussi vrai, du côté du numérique éducatif dans les collèges. **Collèges qui sont, pour leur construction, leur entretien et leur fonctionnement, à la charge de la collectivité départementale**, tout comme la restauration (la cantine !) que le Département de l'Ardèche a voulu rendre « exemplaire » au travers du **programme « Mon collège s'engage »**.

L'avenir de notre territoire passe aussi par un développement durable, et à ce titre, le Département est un acteur de premier plan dans la **promotion d'une agriculture de proximité et la préservation de la nature et de la biodiversité**.

**Partenaire incontournable aux côtés des professionnels du tourisme** pour valoriser son patrimoine – dont il accompagne la restauration et la mise en valeur – et ses savoir-faire, **fervent défenseur d'une culture et d'activités sportives** accessibles à tous, **le Département gère quotidiennement les archives et le site antique d'Alba-la-Romaine et accompagne le déploiement de l'offre de lecture publique**.

**Le Conseil départemental a aussi fait le choix d'être le porteur de projets structurants pour le territoire.** Aujourd'hui le projet porté est celui de l'**Ardèche en transition** qui se déploie au travers des **deux Contrats de transition écologique signés avec l'Etat et de l'ensemble des politiques publiques de la collectivité**. Une part importante des règlements d'aides de la collectivité est revue pour participer à l'enjeu « Ardèche en transition ». Aujourd'hui, l'ensemble des règlements et des actions portées par le Département sont adaptés pour prendre en compte le développement durable de notre territoire.



## > LE BUDGET PRIMITIF 2020 AU PLUS PRÈS DES ARDÉCHOIS.ES

### CHIFFRES CLÉS

Montant total  
du budget primitif :

**419 402 050 €**

(414,48 M€ en 2019, + 1,19 %)

Dépenses de fonctionnement :

**322 193 265 €**

(+ 1,40 %)

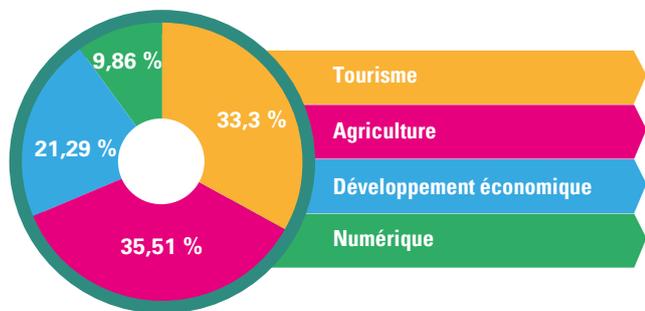
Dépenses d'investissement :

**76 067 241 €**

(+ 0,66 %)

# MISSION ÉCONOMIE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

> 9 630 000 €



## QUELLES TRADUCTIONS CONCRÈTES ?

**1 dispositif d'aide aux communes** pour conserver ou créer des **services de proximité** (commerces, artisans...).

**3,42 M€ pour développer le tourisme** tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire en partenariat avec l'Agence de développement touristique, principal instrument de la politique touristique départementale. Le tourisme en Ardèche représente + de 6 000 emplois.

**300 000 €** en faveur des **acteurs de la filière agricole** ardéchoise sur les 2,05 M€ consacrés à l'agriculture ardéchoise et notamment en termes de protections contre les aléas climatiques et sanitaires.

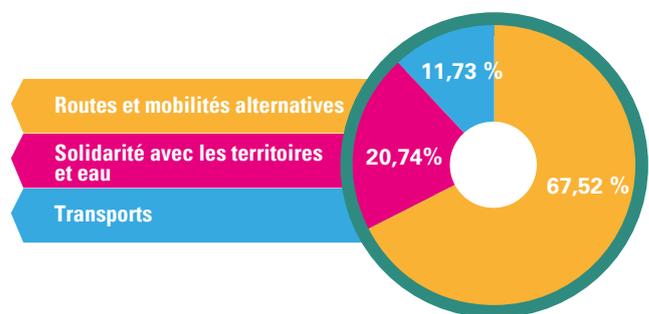
Accompagner le **déploiement de la fibre optique** pour 97 % des foyers ardéchois d'ici à 2025.

**1 appel à projets** pour les tiers-lieux innovants reconduit en 2020. 8 accompagnés en 2019.

**1 dispositif d'aide directe** aux porteurs de projets économiques pour financer **l'immobilier d'entreprise** (jusqu'à 300 000 € par projet).

# MISSION AMÉNAGEMENT ET SOUTIEN AUX TERRITOIRES

> 56 400 000 €



## QUELLES TRADUCTIONS CONCRÈTES ?

**30 M€ sur trois ans** (2018-2020) pour le soutien des projets d'investissement portés par les collectivités ardéchoises : service à la population, mobilité douce, développement économique, ressource en eau...

**Mise en place de mobiliers vélos** à proximité des voies douces et voies vertes pour favoriser les déplacements doux. Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

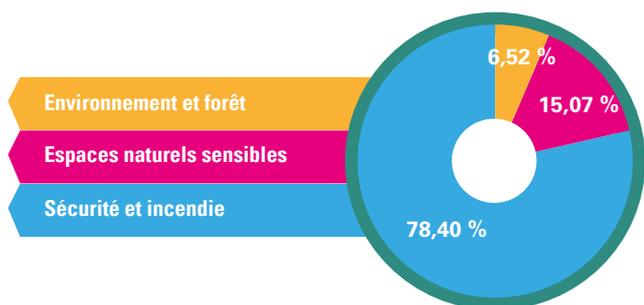
Accompagnement et coordination des **contrats de transitions écologiques et solidaires ardéchois**, avec un axe fort autour de la maîtrise de l'énergie (performance des bâtiments publics et développement du chauffage via les énergies renouvelables).

**3 802 km de voirie entretenue** dont 2 597 km en zone de montagne.

**2 230 ponts et près de 9 000 murs de soutènement**, à entretenir, et qui classent l'Ardèche dans les 3 premiers départements de France en nombre d'ouvrages d'art.

# MISSION CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

> 24 080 000 €



## QUELLES TRADUCTIONS CONCRÈTES ?

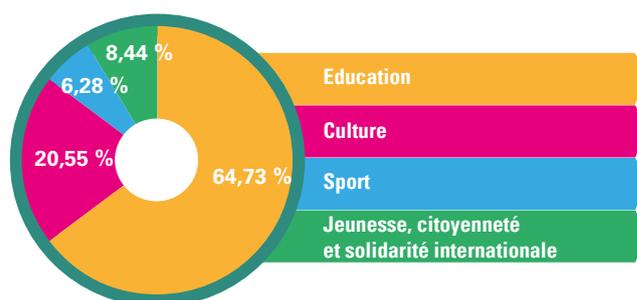
**16 espaces naturels sensibles** sous la responsabilité du Département, dont 2 sur lesquels se développent des opérations grands sites pour lesquelles des acquisitions de terrains et des travaux d'aménagement sont prévues en 2020.

**72 centres d'incendie et de secours** à entretenir et moderniser. Le Département est le 1<sup>er</sup> financeur des secours à la personne, aux côtés des communes.

**Soutien à l'association des communes forestières de l'Ardèche** et partenariat au sein de la **plateforme B2F** (bourse foncière forestière) avec celle-ci et 10 autres institutions.

# MISSION ÉPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE, ÉDUCATION ET CITOYENNETÉ

> 34 730 000 €



## QUELLES TRADUCTIONS CONCRÈTES ?

**125 structures accompagnées** dans les domaines du spectacle vivant, de l'art contemporain, de l'audiovisuel, des patrimoines et de l'archéologie, de la littérature et des enseignements artistiques par le Département en 2019.

**223 bibliothèques communales ou intercommunales accompagnées** par le Département à moins de 20 minutes de chaque habitant.

Plus de **11 M€ pour des actions en direction de la jeunesse** ardéchoise dans le cadre du programme AJIR (Ardèche jeunesse innovation ruralité) sur 5 ans.

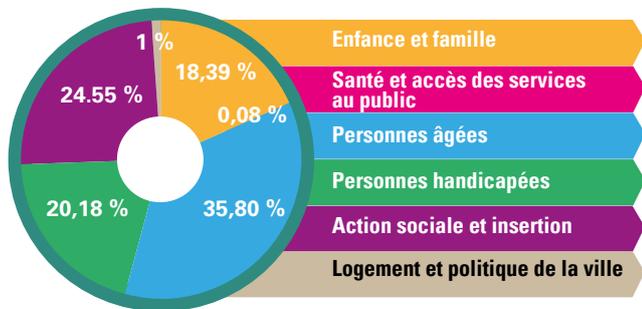
**68 500 Ardéchois bénéficiaires** des actions du Département (70 % ont moins de 18 ans) dont 57 000 via le Contrat sportif départemental, 7 000 dans le cadre du sport scolaire et 4 500 dans le cadre de la Semaine blanche ou de la Semaine verte.

**17 collèges signataires** en 2019 de la démarche « **Mon collège s'engage** » pour une restauration plus respectueuse de l'environnement et moins productrice de déchets. **Près d'1 million de repas concernés** et à terme 24 collèges signataires.

**Université numérique : 2 Campus connectés** en fonction, 1 troisième en projet

# MISSION SOLIDARITÉS, INSERTION ET ACCÈS AUX DROITS

> 180 890 000 €



## QUELLES TRADUCTIONS CONCRÈTES ?

Près de **6 000 personnes** bénéficient de l'APA à domicile.

**13 centres-médicaux sociaux** et leurs 14 antennes répartis sur le territoire. **1 centre de santé départemental** avec des médecins salariés.

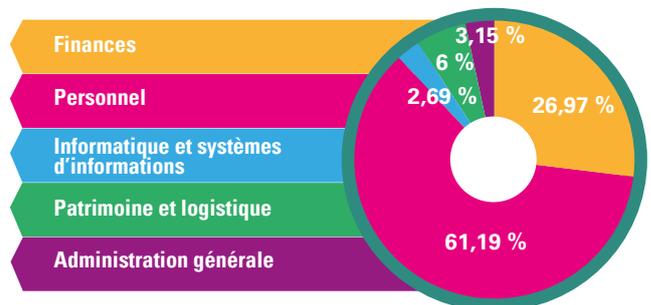
L'Ardèche, **département pilote** en matière de développement de la **télé-médecine et e-santé**.

**27 bourses d'aides aux études** pour les étudiants en médecine afin de pallier la diminution du nombre de médecins en milieu rural et un appel à projet pour lutter contre la désertification médicale.

Le Département apporte désormais des **aides à l'investissement aux Ehpad** (qui accueillent au total plus de 5 000 personnes âgées), notamment pour des travaux de modernisation, et non plus seulement des garanties d'emprunt.

# MISSION RESSOURCES

> 113 660 000 €



## QUELLES TRADUCTIONS CONCRÈTES ?

**1 900 agents** à votre service

**Le soutien du Département aux collectivités,  
en direct ou au travers des acteurs locaux,  
c'est aussi sur les sujets culturels, sportifs, les loisirs,  
et bien sûr l'ensemble des solidarités  
et l'attractivité du territoire.**

**+ D'INFOS :**

[ardeche.fr/maires](http://ardeche.fr/maires)

[ardeche.fr/guide-des-aides](http://ardeche.fr/guide-des-aides)

**POUR JOINDRE  
LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 08H À 18H**

**COMPOSEZ LE :**

**0 801 900 007**

Service & appel  
gratuits

